

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance du **comité administratif** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue à 16 h, le **vingt-et-unième jour du mois d'avril de l'an deux mille onze**, en la salle des délibérations de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : messieurs Denis Chalifoux et Jacques Brien

Étaient présents : messieurs les conseillers

Bernard Lapointe	maire de la municipalité du Canton d'Amherst
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Pierre Pilon	maire de la ville de Mont-Tremblant
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Ronald Provost.

Étaient également présents : monsieur Michel Bélanger, directeur général, madame Josiane Alarie, adjointe administrative et aux communications et madame Maude Lauzon, directrice des services juridiques.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

**2. Rés. CA 5153-2011
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté suite au retrait des items « *Contrat de service pour le traitement des demandes de révision et représentation au TAQ* » et « *Mandats de service professionnel en évaluation foncière* » puis l'ajout des items « *Embauche de la directrice adjointe du service de l'évaluation* », « *Embauche d'un spécialiste en sécurité publique* », « *Biomasse : Visite de la municipalité de Mont-Carmel* » et « *Rencontre – Forêt de proximité* ».

ADOPTÉE

3. Gestion financière

**3.1 Rés. CA 5154-2011
Liste des déboursés du 18 mars au 21 avril 2011**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 18 mars au 21 avril 2011, portant notamment les numéros de chèques 14395 à 14476 inclusivement, au montant total de 1 597 851,92 \$ et annule le chèque numéro 14363.

ADOPTÉE

4. Suivi de la dernière séance

Aucun suivi n'est présenté.

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

5. Gestion des ressources humaines

5.1 Rés. CA 5155-2011

Embauche de la directrice des services juridiques

CONSIDÉRANT QU'à partir de la banque de curriculum vitae reçus lors du concours pour combler le poste de directeur des services juridiques, une candidature a été retenue suite à un processus de sélection, en concertation entre le directeur général et le préfet, processus incluant une entrevue d'embauche et une vérification des références;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE sur recommandation du directeur général et du préfet, le comité administratif autorise l'embauche de madame Maude Lauzon au poste de directrice des services juridiques;

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à la rédaction et à la signature d'un contrat de travail liant la MRC des Laurentides avec madame Maude Lauzon, selon les modalités suivantes :

- contrat à durée indéterminée,
- entrée en fonction le 11 avril 2011,
- période de probation de six (6) mois,
- salaire de classe 2, échelon 11 de la politique de travail du personnel-cadre,
- période de vacances annuelles fixée à quatre semaines par année, ces vacances seront prises par anticipation dans l'année de référence et l'indemnité qui sera versée sera basée sur le salaire gagné pendant la période de référence, et,
- accès au programme d'assurances collectives et au REER dès l'entrée en fonction.

ADOPTÉE

5.2 Rés. CA 5156-2011

Embauche d'étudiants – Service de l'évaluation

CONSIDÉRANT QUE certains besoins ponctuels du service de l'évaluation pourraient être rencontrés par l'embauche d'étudiants;

CONSIDÉRANT QU'ils seront en mesure d'accomplir différentes tâches reliées au travail du service de l'évaluation dès leur entrée en fonction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE sur recommandation du directeur du service de l'évaluation, le comité administratif autorise l'embauche de deux étudiants, le tout selon les modalités prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

5.3 Rés. CA 5157-2011

Embauche d'un étudiant – Service de la planification du territoire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de seconder techniquement, en période printanière et estivale, les travaux de planification et de suivi sur le terrain pour des fins d'aménagement forestier et de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la MRC des Laurentides a procédé à l'embauche d'un étudiant pour assister le personnel en place dans l'application de ce programme ainsi que le suivi de différents travaux sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est admissible à une demande d'aide financière dans le cadre d'Emplois d'été Canada;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif ratifie la demande d'aide financière présentée dans le cadre d'Emplois d'été Canada par le directeur général;

QU'à même les crédits budgétaires du poste 02-61000-141, le conseil des maires embauche monsieur Samuel Richard à titre de salarié « étudiant », rémunéré au taux de la classe 1, échelon 2, le tout selon les modalités prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

5.4 Démission du directeur général

Le 30 mars 2011, le directeur général, monsieur Michel Bélanger, fait part au préfet de sa démission qui sera effective le vendredi 6 mai prochain. Cependant, monsieur Bélanger a accepté de revenir pour la journée de réflexion des élus qui se tiendra le 11 mai prochain. La principale raison de son départ est un retour dans sa région d'origine où il a été embauché à titre de directeur général de la MRC Côte-de-Beaupré. Conséquemment, les membres du comité administratif acceptent sa lettre de démission et lui souhaitent un bon succès dans ses nouveaux défis.

**5.5 Rés. CA 5158-2011
Recommandation pour l'intérim**

Il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE sur recommandation du préfet et après analyse des différentes options, le comité administratif recommande au conseil des maires que monsieur Richard Daveluy soit nommé pour assurer l'intérim pendant la vacance au poste de directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, à partir du 4 mai 2011.

ADOPTÉE

**5.6 Rés. CA 5159-2011
Poste de directeur général – Comité de sélection et processus d'engagement**

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection doit être formé pour procéder à l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif procède à la formation d'un comité de sélection et qu'il soit composé de trois élus soit le préfet monsieur Ronald Provost ainsi que messieurs Steven Larose et Bernard Lapointe et, d'un consultant externe dont la personne est à déterminer.

ADOPTÉE

**5.7 Rés. CA 5160-2011
Embauche de la directrice adjointe du service de l'évaluation**

CONSIDÉRANT QU'à partir de la banque de curriculum vitae reçus lors du concours pour combler le poste de directeur adjoint du service de l'évaluation, une candidature a été retenue suite à un processus de sélection, en concertation entre le directeur général et le directeur du service de l'évaluation, processus incluant une entrevue d'embauche et une vérification des références;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE sur recommandation du directeur général et du directeur du service de l'évaluation, le comité administratif autorise l'embauche de madame Chantal Desjardins au poste de directrice adjointe du service de l'évaluation;

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à la rédaction et à la signature d'un contrat de travail liant la MRC des Laurentides avec madame Chantal Desjardins, selon les modalités suivantes :

- contrat à durée indéterminée,
- entrée en fonction en juin 2011,
- période de probation de six (6) mois,
- salaire de classe 2, échelon 7 de la politique de travail du personnel-cadre,
- période de vacances annuelles fixée à quatre semaines par année, ces vacances seront prises par anticipation dans l'année de référence et l'indemnité qui sera versée sera basée sur le salaire gagné pendant la période de référence, et,
- accès au programme d'assurances collectives et au REER à l'entrée en fonction.

ADOPTÉE

5.8 Rés. CA 5161-2011

Embauche d'un spécialiste en sécurité publique

CONSIDÉRANT les candidatures déposées à l'expiration du délai suite à l'affichage en date du 4 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a complété le processus de sélection et effectué ses recommandations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides procède à l'embauche d'une ressource, à titre de spécialiste en sécurité publique, poste de classe 12, échelon 1 et en tant que salarié régulier à l'essai, avec les droits et bénéfices liés à ce statut selon les termes de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

6. Rés. CA 5162-2011

Demande d'exemption de souscription au fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a engagé, depuis le 11 avril 2011, un notaire à son service exclusif, nommément M^e Maude Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le notaire ci-dessous nommé demandera d'être exempté de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec :

Lauzon, Maude (membre n° L2205)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif déclare, aux fins du règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, que la MRC se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du notaire M^e Maude Lauzon (L2205) dans l'exercice de ses fonctions au sein de la MRC et à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de M^e Maude Lauzon (L2205) dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE la MRC renonce à tout recours récursoire contre le notaire et la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

ADOPTÉE

7. Conformité au schéma d'aménagement révisé

7.1 Rés. CA 5163-2011

Approbation du règlement n° 468-11, Municipalité d'Amherst

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a transmis son règlement numéro 468-11 visant à préciser l'application de la contribution pour fins de parc à l'égard d'une rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif approuve le règlement numéro 468-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats (350-02) de la municipalité d'Amherst.

ADOPTÉE

7.2 Rés. CA 5164-2011

Approbation du règlement n° 2010-200, Municipalité de Labelle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labelle, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a transmis son règlement numéro 2010-200 pour des modifications visant notamment à préciser les dispositions relatives aux droits acquis, à agrandir les zones In-15 et Cm-109 et à créer les zones Ct-206 et Ct-207;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif approuve le règlement numéro 2010-200 modifiant le règlement de zonage (2002-56) de la municipalité de Labelle.

ADOPTÉE

7.3 Rés. CA 5165-2011

Approbation du règlement n° 01-2011, Municipalité de La Conception

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Conception, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a transmis son règlement numéro 01-2011 pour des modifications visant à préciser les activités hivernales permises sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord en concordance au règlement 245-2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif approuve le règlement numéro 01-2011 modifiant le règlement de zonage (14-2006) de la municipalité de La Conception.

ADOPTÉE

**8. Rés. CA 5166-2011
Commission de consultation – Remplacement d'un membre**

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE monsieur Steven Larose soit remplacé par monsieur Pierre Poirier pour siéger sur la commission de consultation que doit former la MRC des Laurentides, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le cadre du processus d'adoption du « *règlement relatif aux antennes et aux tours de télécommunication* ».

ADOPTÉE

9. Comité consultatif agricole

**9.1 Rés. CA 5167-2011
Demande d'autorisation pour aliénation et utilisation à des fins résidentielles**

Il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine la recommandation du comité consultatif agricole et émette un avis favorable à l'égard de la demande d'autorisation pour aliénation et utilisation à des fins résidentielles d'une superficie de 889,5 m² permettant de régulariser l'empiètement d'un bâtiment accessoire à la résidence de ferme sur le lot 16-P, du rang 7, canton Arundel, à Arundel, telle que formulée dans le dossier CCA-2011-01 (AR).

ADOPTÉE

**9.2 Rés. CA 5168-2011
Demande d'autorisation pour aliénation et lotissement d'une sablière**

Il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine la recommandation du comité consultatif agricole et émette un avis favorable avec réserve à l'égard de la demande d'autorisation pour aliénation et lotissement, soit pour détacher d'une propriété agricole toute la superficie faisant l'objet de l'autorisation d'une sablière-gravière, représentant une superficie de 33 685 m², sur le lot 18-P, du rang 01, canton Gagnon, considérant que le résultat de cette demande aurait pour effet de séparer complètement la terre agricole en deux entités distinctes, même si le requérant entend se conserver un droit de passage, et malgré le fait que la portion « est » de la terre soit accessible par le chemin du Lac-Mulet, telle que formulée dans le dossier CCA-2011-02 (LM).

ADOPTÉE

10. Pacte rural 2007-2014

**10.1 Rés. CA 5169-2011
Pacte rural : Engagement des sommes disponibles**

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2007, le Pacte rural 2007-2014 fut officiellement signé entre le gouvernement du Québec et la MRC des Laurentides;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural a pour objet de fixer les engagements du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de la MRC des Laurentides relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural a une durée de sept ans, qu'il a pris effet le 1^{er} avril 2007 et qu'il se terminera le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions contenues dans le Pacte rural 2007-2014 (article 7.1, point H), les MRC doivent compléter les engagements financiers du Pacte rural avant le 1^{er} avril 2014 et remettre à la ministre un rapport final de la réalisation du Pacte rural dans les 12 mois suivant cette date;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions contenues dans le Pacte rural 2007-2014 (article 7.1, point I), les MRC doivent rembourser à la ministre, à l'expiration du présent Pacte rural, tout surplus non utilisé de l'aide financière octroyée;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le gouvernement du Québec s'est engagé à attribuer à la MRC des Laurentides une aide financière totale de 3 265 966 \$, échelonnée sur une période de sept ans et répartie comme suit :

365 010 \$ pour l'exercice financier 2007-2008
413 206 \$ pour l'exercice financier 2008-2009
497 550 \$ pour l'exercice financier 2009-2010
497 550 \$ pour l'exercice financier 2010-2011
497 550 \$ pour l'exercice financier 2011-2012
497 550 \$ pour l'exercice financier 2012-2013
497 550 \$ pour l'exercice financier 2013-2014

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la première génération du Pacte rural (2002-2007) certains projets ont nécessité des délais supplémentaires afin d'être complétés, dépassant ainsi les limites de temps fixé initialement par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC des Laurentides ont convenu à l'unanimité de recommander au conseil des maires de la MRC d'établir une date butoir pour l'engagement total des sommes disponibles dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires :

1. de fixer au 1^{er} avril 2013 la date limite pour le dépôt final des projets issus de l'enveloppe dédiée aux projets à portée locale, régionale et de l'enveloppe dédiée aux projets provenant des organismes du milieu dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;
2. qu'après le 1^{er} avril 2013, la totalité des sommes non engagées dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, sur des projets issus de l'enveloppe dédiée aux projets à portée locale, régionale et de l'enveloppe dédiée aux projets provenant des organismes du milieu, soit rapatriée dans une nouvelle enveloppe mise à la disposition du conseil de la MRC qui fera l'objet d'une réaffectation ultérieure devant être définie au plus tard le 31 mars 2014;
3. de fixer au 31 mars 2014 la date limite pour engager la totalité de l'enveloppe globale de 3 265 966 \$ consentie à la MRC des Laurentides par le gouvernement du Québec dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;
4. que les présentes modifications soient incluses au plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Laurentides lors de sa prochaine révision annuelle qui sera réalisé en fonction des nouvelles planifications régionales (engagement 4B du Pacte rural intervenu avec le MAMROT), soit le Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

10.2 Rés. CA 5170-2011

Pacte rural : rapport annuel d'activités

CONSIDÉRANT QU'aux termes du Pacte rural 2007-2014 intervenu avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la MRC des Laurentides a l'obligation de produire annuellement une reddition de compte au ministère et à sa population sur l'utilisation des fonds du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte de la MRC des Laurentides comprend le bilan du travail des agents ruraux établi sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année,
- le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année,
- la proportion de la participation financière de la MRC aux postes d'agents de développement rural par rapport à celle du ministère;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans le Pacte rural 2007-2014 signé entre le MAMROT et la MRC des Laurentides, que la MRC doit adopter à chaque année son plan de travail et le déposer auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée auprès du MAMROT à tenir un plan de travail cohérent aux planifications existantes à la MRC, en particulier avec le schéma d'aménagement révisé et le plan d'action local pour l'économie et l'emploi de son CLD;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires d'adopter et d'entériner le rapport annuel d'activités 2010 du Pacte rural déposé dans le cadre de la présente séance conformément à ses engagements pris dans le Pacte rural et transmette ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires de poursuivre l'application de son plan de travail présenté en 2008 au MAMROT pour l'an quatre de la mise en œuvre de son Pacte rural 2007-2014 et qu'elle s'engage à actualiser son plan de travail dans l'année à venir en fonction des nouvelles planifications régionales (engagement 4B du Pacte rural intervenu avec le MAMROT), soit le Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015.

ADOPTÉE

10.3 Rés. CA 5171-2011

Pacte rural : Présentation des projets

CONSIDÉRANT QU'après analyse des projets, l'agente au développement rural et municipal a émis une recommandation favorable pour six projets présentés par les municipalités dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, dont copie des fiches de recommandation (PACL 11-31 à PACL-11-36) a été remise aux membres du comité administratif préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE vingt projets ont été présentés par des organismes à but non lucratif de la région pour des demandes de financement représentant un total de 88 950 \$;

CONSIDÉRANT QUE 35 000 \$ annuellement provenant de l'ensemble du budget du Pacte rural 2007-2014 est dédié aux organismes à but non lucratif de la région;

CONSIDÉRANT QUE des montants non engagés depuis 2007 sont disponibles; représentant un montant total de 39 725 \$ d'ici les quatre prochaines années (incluant 2011), soit 9 930 \$ par année;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des projets, l'agente au développement rural et municipal a émis une recommandation favorable pour quatorze projets présentés par les organismes à but non lucratif dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, dont copie des fiches de recommandation (PACL 11-00 à PACL-11-20) a été remise aux membres du comité administratif préalablement à la séance;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires :

- a) de financer les six projets municipaux présentés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 qui obtiendront un financement total de 220 929 \$ pour des investissements totaux projetés de l'ordre de 333 652 \$;
- b) de financer quatorze des vingt projets en provenance de divers organismes dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, projets qui obtiendront un financement total de 44 900 \$ via le Pacte rural pour des investissements totaux projetés de l'ordre de 280 796 \$;
- c) de bonifier le financement du projet intitulé « *Plateforme technologique de l'agrotourisme, des arts et des événements* » présenté par Tourisme Mont-Tremblant avec le financement provenant du fonds « signature » pour un montant total de 12 000 \$ afin d'éviter aux municipalités de défrayer individuellement les coûts de participation à ce projet pilote à portée régionale.

ADOPTÉE

11. Terres publiques intramunicipales

11.1 Pisciculture

11.1.1 Rés. CA 5172-2011

Pisciculture : Rénovation pour la maison du gardien

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des démarches de mise en valeur du site de la pisciculture à St-Faustin-Lac-Carré, le comité de travail relatif à la pisciculture recommande que la maison du gardien soit occupée par une personne chargée d'effectuer une surveillance des lieux et d'accueillir les utilisateurs du site et du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre la maison utilisable, il est nécessaire d'effectuer des rénovations à ladite « maison du gardien »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise le directeur général à :

- octroyer des mandats de gré à gré portant sur l'identification des travaux à effectuer ainsi que sur l'évaluation des coûts;
- procéder à un appel d'offres par invitation pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

11.1.2 Rés. CA 5173-2011

Pisciculture : Autorisation pour la création d'un OBNL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des démarches de mise en valeur du site de la pisciculture à St-Faustin-Lac-Carré, le comité de travail relatif à la pisciculture recommande la création d'une corporation à but non lucratif chargée de mener à bien les mandats qui lui seront confiés par le conseil des maires de la MRC des Laurentides;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise le directeur général à faire les démarches nécessaires à la création d'un organisme à but non lucratif dont les objectifs et mandats seront reliés à la mise en valeur du site de la pisciculture à St-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

11.2 Rés. CA 5174-2011

Réorganisation du comité « Forêt de proximité »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Laurentides s'est engagé formellement au dossier de projet de forêt de proximité dans le contexte de l'entrée en vigueur en 2013 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, et qu'à cette fin le comité administratif de la MRC a adopté la résolution numéro CA 5012-2010 pour mandater le service de la planification du territoire de mener à bien les dossiers et la concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC s'est engagé par la résolution numéro 2010.10.4970, à réaliser le projet de villégiature verte sur les terres du domaine de l'État, dans le cadre du Fonds municipal vert (FVM), et qu'à cette fin une entente contractuelle a été signée à l'automne 2010 avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE trois comités distincts ont été créés depuis 2009 concernant les projets de gestion et de mise en valeur des terres du domaine de l'État, nécessitant la présence de différents élus à bon nombre de rencontres, et une logistique administrative complexe, ces comités ayant été créés en vertu des résolutions suivantes : 2009.11.4657, 2010.11.5026 et CA 5142-2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fusionner ces trois comités en un seul comité, pour des motifs d'efficience et de représentativité équilibrée du milieu forestier et de villégiature de nos municipalités locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine la réorganisation du comité « Forêt de proximité » afin de superviser l'ensemble des dossiers relatifs aux trois projets majeurs touchant les terres du domaine de l'État : forêt de proximité, gestion déléguée des baux et autorisations sur les terres du domaine de l'État, et projet de villégiature verte sur terres du domaine de l'État;

QU'à cette fin, soient désignés les maires suivants au sein du comité « Forêt de proximité » :

- pour le secteur ouest : les maires des municipalités d'Amherst et de La Minerve, soient respectivement messieurs Bernard Lapointe et Jacques Gévry;
- pour le secteur de Labelle : les maires des municipalités de Labelle et de La Conception, soient respectivement, messieurs Gilbert Brassard et Maurice Plouffe;
- pour le secteur centre de Saint-Faustin-Lac-Carré et de Lac-Supérieur : la mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur, madame Danièle Lagarde;
- pour le secteur du grand Sainte-Agathe-des-Monts : la mairesse de la municipalité de Val-des-Lacs, madame Berthe Bélanger, ainsi que le maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, monsieur Ghislain Shoeb;

QUE messieurs Richard Morin et Gilles Séguin du service de la planification du territoire agissent à titre de personnes ressources auprès de ce comité.

ADOPTÉE

11.3 Rés. CA 5175-2011

Contribution supplémentaire au CLD de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides s'est engagée en vertu de la résolution numéro CA 5012-2010 dans le développement d'un concept de forêt de proximité adapté à son territoire;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, suite à la résolution numéro 2011.03.5125, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du « programme de mise en valeur du milieu forestier, volet II » pour l'élaboration d'un mode de gouvernance et l'évaluation du potentiel que représentent les produits forestiers non ligneux sur notre territoire « Forêt de proximité, phase 1 »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au programme de mise en valeur du milieu forestier, volet II, a été autorisée pour un projet global de 46 200 \$;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail que représente ce projet pour les ressources professionnelles du service de la planification du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut générer un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement de nos collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides peut confier de tel mandat à son centre local de développement (CLD) de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires :

- de confier au centre local de développement (CLD) de la MRC des Laurentides le mandat d'effectuer la réalisation du volet II, « Forêt de proximité, phase 1 »;
- d'autoriser le transfert des crédits budgétaires, soit un montant de 46 200 \$, tel que prévu dans le projet déposé dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier, volet II;
- que le CLD de la MRC des Laurentides fasse rapport de l'avancement du projet lors des rencontres du comité « Forêt de proximité ».

ADOPTÉE

11.4 Rés. CA 5176-2011

Biomasse : Visite de la municipalité de Mont-Carmel

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à même les crédits budgétaires du poste 02-11000-310 « frais de déplacement et représentation », le comité administratif autorise monsieur Bernard Lapointe à visiter les trois projets de biomasse dans le cadre des lots intramunicipaux qui se tiendra à Mont-Carmel à la mi-mai 2011 et conséquemment, autorise le remboursement des frais inhérents à cette visite, aux déplacements et à l'hébergement, le tout conformément aux modalités de remboursement des dépenses en vigueur.

ADOPTÉE

11.5 Rencontre – Forêt de proximité

Monsieur Bernard Lapointe informe les membres du comité administratif que la mise en œuvre du projet de forêt de proximité est très bien amorcée. De plus, ce dernier indique que suite à une récente rencontre à La Macaza avec des représentants des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, ces derniers ont manifesté un intérêt à faire un projet commun. Monsieur Lapointe manifeste son désaccord face à cette proposition qui ferait en sorte de multiplier indument les intervenants et de complexifier les demandes dans ce dossier. Cette position est partagée par les membres.

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

12. Rés. CA 5177-2011

Entente avec la Commission scolaire : Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente cadre entre le *Regroupement des Laurentides* et la société *Bell Canada*, la MRC des Laurentides et la commission scolaire des Laurentides (CSL) ont procédé à la signature de diverses ententes spécifiques à l'égard de la construction du réseau de télécommunications, de l'acquisition et de l'installation des équipements de commutation requis pour le fonctionnement du réseau, l'échange de fibres optiques, la maintenance du réseau, la fourniture d'un lien internet, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les modalités régissant le partenariat entre la MRC des Laurentides et la CSL à l'égard de l'implantation, de l'exploitation, de l'utilisation et de la gestion de ce réseau de télécommunications;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif accepte le protocole d'entente et autorise le directeur général de la MRC des Laurentides à signer ladite entente.

ADOPTÉE

13. Rés. CA 5178-2011

Entente avec Microsoft Canada : Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2010.10.4971, la MRC des Laurentides a été autorisée à acquérir un certain nombre de licences via *Bureau et Ameublement du Québec* dans le but de bénéficier des avantages financiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, compte tenu de son parc informatique, a avantage à signer une entente directement avec Microsoft Canada Inc. dans le but d'acquérir les conditions avantageuses réservées au milieu gouvernemental et municipal dans le cadre d'acquisition de licences Microsoft, et ce, sans passé par *Bureau et Ameublement du Québec*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise le directeur des services publics à signer le contrat Select de niveau D proposé par *Microsoft Canada Inc.* pour bénéficier des prix avantageux réservés au milieu gouvernemental et municipal.

ADOPTÉE

14. Gestion des matières résiduelles

14.1 Rés. CA 5179-2011

Ajout au contrat de collecte et de transport avec Les Services R.C. Miller Inc. : demande de la ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Mont-Tremblant;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise un addenda au contrat actuel ainsi qu'au suivant, pour la collecte et le transport des matières résiduelles intervenu entre la MRC des Laurentides et l'entreprise *Les Services R.C. Miller Inc.* ayant pour objet ce qui suit :

- effectuer le retrait d'un conteneur de 8 verges³ pour les déchets domestiques ainsi que d'un conteneur de 8 verges³ pour les matières recyclables au 109 rue de la Sablière, et ce, sans aucun frais de transport;
- la location sans frais d'un conteneur de 4 verges³ pour les déchets domestiques ainsi que d'un conteneur de 8 verges³ pour les matières recyclables au 144 rue du Couvent, et ce, sans aucun frais de transport;

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

- la location au coût de 125 \$ par mois plus les taxes applicables d'un conteneur de 8 verges³ pour les déchets domestiques au 206, chemin du Mont-Plaisant pour les périodes allant du 13 juin au 17 octobre 2011 et du 21 novembre 2011 au 28 mars 2012, et ce, avec frais de transport au coût de 110 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

QUE les frais reliés à la livraison de ce conteneur soient facturés directement à la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

14.2 Rés. CA 5180-2011

Ajout au contrat de collecte et de transport avec Les Services R.C. Miller Inc. : demande de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise un addenda au contrat actuel ainsi qu'au suivant, pour la collecte et le transport des matières résiduelles intervenu entre la MRC des Laurentides et l'entreprise *Les Services R.C. Miller Inc.* ayant pour objet ce qui suit :

- la location sans frais d'un conteneur de 3 verges³ pour les déchets domestiques au 32 rue Dazé, avec des frais de livraison de 110 \$ de l'heure;

QUE les frais reliés à la livraison de ce conteneur soient facturés directement à la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

15. Transport en commun intermunicipal

15.1 Rés. CA 5181-2011

Nomination de représentants

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré compétence en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration implique la désignation de représentants au sein de la corporation *Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)*

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides désigne les personnes suivantes pour siéger au sein du conseil d'administration de la corporation *Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)* : messieurs Robert Bergeron de la municipalité de Labelle et Denis Godmer de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE

16. Rés. CA 5182-2011

Carrefour Bois Chantants : Demande de contribution

CONSIDÉRANT QUE quelques municipalités participent déjà à soutenir l'organisme *Carrefour Bois Chantants*, promoteur des concerts classiques des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE par sa mission, la MRC des Laurentides ne participe pas à ce type de demande d'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE la MRC des Laurentides signifie à la MRC d'Antoine-Labelle qu'elle ne participera pas à soutenir l'organisme *Carrefour Bois Chantants*.

ADOPTÉE

**17. Rés. CA 5183-2011
Forum Jeunesse des Laurentides : représentant**

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme « *Forum Jeunesse des Laurentides* » est arrivée à échéance le 31 mars 2011 à titre de membre partenaire;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Ghislain Schoeb d'être remplacé au sein de cet organisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le directeur général remplace monsieur Ghislain Schoeb à titre de membre partenaire au sein de l'organisme « *Forum Jeunesse des Laurentides* ».

ADOPTÉE

**18. Rés. CA 5184-2011
Marche pour le cancer**

Il est proposé par le préfet Ronald Provost, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides verse un don de 300 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre de l'événement « *Relais pour la vie* » le 27 mai 2011 à Sainte-Agathe-des-Monts auquel participera une équipe de cinq employées de la MRC, mesdames Chantal Giroux, Danielle Fleurant, Marie Claude Paquette, Vicky Fréchette, Guylaine Provost et Manon Paradis.

ADOPTÉE

**19. Rés. CA 5185-2011
Appui à la MRC Brome-Missisquoi**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 53-0211, la MRC Brome-Missisquoi demande l'appui de la MRC des Laurentides concernant les normes de financement pour les immeubles collectifs;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le préfet Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides donne son appui à la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) afin qu'il modifie de nouveau leurs normes de financement pour les immeubles collectifs, soit les résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée, afin de rétablir le nombre de lits à 25 au lieu de 50;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), afin que cette dernière puisse entreprendre les représentations nécessaires à cet égard auprès du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE

20. Varia

21. Période de questions

Aucune question n'est présentée.

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**22. Rés. CA 5186-2011
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée; il est 17 h 05.

ADOPTÉE

Ronald Provost, préfet

Michel Bélanger, directeur général